

Compte-rendu synthétique de la réunion du groupe « Cent-cinquantenaire de l'abolition de l'esclavage », lundi 3 mars 1998

Présents : Marie-Catherine Andréani ; Mouloud Aounit ; Laurent Canat ; Denis Feuillard ; Claudie Garnier ; Jacques Soncin ;

Les résultats d'une rencontre Daniel Maximin, chargé auprès du gouvernement de la commémoration du cent-cinquantenaire de l'abolition, Mouloud Aounit et Jacques Soncin, qui a eu lieu au début du mois de février, sont les suivants :

- 1) Le gouvernement souhaite axer cette commémoration sur l'héritage esclavagiste auprès des descendants d'esclaves : « *Comment les petits enfants de ces esclaves peuvent appréhender l'esclavage ?* »
- 2) Daniel Maximin propose d'agglomérer les actions du MRAP aux actions prévues lors de 4 week-end d'activités au Parc de la Villette, entre avril et mai 1998 ;
- 3) L'idée d'un colloque sur le sujet rentre en concurrence avec un certain nombre de projets du même type, déjà largement avancés ;
- 4) Le gouvernement n'a pas de moyens importants pour cette commémoration, mais il reste la possibilité d'obtenir quelque subvention, sur des projets originaux.

Les conséquences sont les suivantes :

- Le colloque prévu devra être transformé, deux axes sont possibles :
 - 1) Poursuivre l'idée du colloque, mais établir une autre thématique. Si l'on colle au thème de l'abolition, un thème de colloque apparaît : « *L'esclavage après l'abolition* », thème qui permettrait d'agréger des sous-thèmes tels que :
 - a) Le maintien de l'esclavage en Afrique dans la deuxième moitié du XIXe siècle et au XXe siècle ;
 - b) Les formes contemporaines d'esclavage : Soudan, Mauritanie ;
 - c) L'esclavage aujourd'hui en Europe ;
 - 2) Transformer le colloque en une réunion-débat, sur un / les thèmes ci-dessus, ou spécialement sur la Mauritanie.

Marie-Catherine Andréani n'estime pas difficile de constituer un pool d'intervenants sur le thème de la Mauritanie, se propose de contacter des Soudanais.

Laurent Canat rappelle qu'un travail de bibliographie commentée est en cours, avec l'aide d'un bénévole, et pourra aboutir à augmenter une éventuelle parution sur le sujet.

Denis Feuillard rappelle que l'histoire d'une réparation est complexe : elle peut ouvrir une brèche énorme à d'autres formes de revendication.

Claudie Garnier rappelle les termes de l'article de *Le Monde*, 19/12/1990, relatant les conclusions de la Conférence mondiale sur les réparations à l'Afrique et aux Africains de la Diaspora, organisée à Lagos (Nigéria), pour demander à l'Europe et

aux amériques du nord et du sud de dédommager le continent noir des 5 siècles d'esclavage qu'il a subi, et d'organiser une sorte de second plan Marshall.

Les avis sont partagés sur le fait de demander une réparation *morale*, ou de demander une *véritable* réparation.

Jacques Soncin rappelle l'expression *Cicatrices de l'Histoire*, qu'il a utilisé lors de la réunion précédente. Elle permet de faire référence non au seul événement de la traite, mais aux héritiers actuels des esclaves, des deux côtés de l'Atlantique, ainsi qu'à ceux qui bénéficièrent de la traite. De cette juxtaposition avec la situation actuelle, en particulier en Afrique, on peut en tirer les idées de reconnaissance des crimes, et des réparations nécessaires.

Lecture est faite du projet d'appel écrit par Claudie Garnier, dont voici la copie ci-dessous :

Appel pour le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage

[d'après un texte de Claudie Garnier, 17/02/98]

Par décret du 27 avril 1848, la France abolissait l'esclavage, mettant fin à plus de trois siècles de traite au cours desquels quinze à vingt millions d'êtres humains furent capturés, déportés et asservis, et des générations successives d'individus subirent le mépris, le travail forcé et la barbarie (fouet, fer, mutilations), parce qu'ils étaient nés propriété de tel ou tel en Amérique et non pas libres quelque part en Afrique comme leurs ancêtres.

Cet anniversaire se doit d'être l'occasion de rétablir la vérité historique et d'en arrêter mentalement le cours xénophobe.

En effet, les Européens ont mis en place, à partir du XVI^e siècle, pour leurs cultures tropicales du Nouveau Monde qui nécessitaient une force de travail abondante et résistante, le premier système d'exploitation industrielle de l'Homme, ramenant celui-ci au niveau du bétail, sous le prétexte fallacieux des superstitions assimilant le noir au mal.

Le racisme a ainsi servi, pendant ces siècles, de justification pseudo-scientifique commode à un régime totalitaire fondé sur la force et la violence, avec ses lois (le Code noir), ses mœurs et sa police.

En ce qui concerne la traite proprement dite, il convient de savoir que les guerres et les razzias étaient les principaux moyens de se procurer des esclaves et que nombre de villages ont été détruits et incendiés, de sorte que pour un captif embarqué, environ sept personnes trouvaient la mort.

On imagine alors la peur permanente des populations et on se rend compte de l'importance de l'hémorragie humaine subie.

Par ailleurs, les conséquences politiques ne sont pas moindres car bon nombre de cultures entrèrent en

décadence, les organisations politiques perdant leur cohésion, en ne pouvant faire face à la situation créée.

A noter enfin que la commercialisation de leurs productions agricoles auraient rapporté bien davantage aux régions concernées que la vente de leurs populations.

Cette fragilisation des sociétés et de leurs économies les a rendues vulnérables au capitalisme – qui n'est autre qu'un racisme à l'échelle d'Etat – qui a pris la relève instantanée de la traite et a poursuivi la vampirisation sous une autre forme, lui-même relayé aux indépendances par le néo-colonialisme qui s'est appuyé sur les structures en place et a joué les intérêts ethniques divergents.

Aussi la Justice exige-t-elle

- Que la France, patrie des Droits de l'Homme, appartenant à ce vieux continent qui a initié ce crime contre l'humanité, reconnaisse le mal fait, le préjudice subi et la dignité bafouée, et demande l'absolution aux populations victimes et à leurs descendants, en Afrique d'une part, aux Caraïbes et en Amérique d'autre part, de manière à établir de nouvelles relations entre l'homme blanc et l'homme noir (dont seul le taux de pigmentation de la peau diffère), lavée des préjugés forgés depuis des siècles et des affronts infligés ;
- Que cesse la glaciale ingratitude des sociétés occidentales (qui leur donne aisément bonne conscience) envers les populations dont le sacrifice a permis leur essor industriel, et qui, elles, subissent encore les conséquences économiques et sociales et en portent les cicatrices morales ;
- Et que, dans un souci de réparation avant même que d'équité, un appui véritable soit donné aux états concernés pour leur permettre de se développer harmonieusement et d'inscrire leurs économies dans le cadre d'échanges équitables qui se substituerait à un assistanat avoué et à un accueil « du bout de la législation », servant d'écran de fumée à un pillage qui se poursuit.

Ainsi l'émancipation des populations pourrait-elle enfin

avoir lieu, après la libération théorique des individus voilà cent cinquante ans, au bout de cinq siècles au total.

L'esclavage ayant pris appui sur le racisme et l'ayant perpétué, la Raison impose de ne jamais relâcher la vigilance à l'égard du mythe/alibi de la supériorité ou de l'infériorité liée à la couleur de la peau, et plus généralement aux origines communautaires ou

spécificités d'un groupe.

Enfin la Morale requiert un hommage particulier à tous ceux qui ont lutté au cours de la longue marche vers l'abolition de l'esclavage, rebelles dont les révoltes étaient sauvagement réprimées, comme anti-esclavagistes qui ont mené des combats politiques.

Les critiques de l'appel portent sur les termes d'absolution, de réparation, de justice, de reconnaissance. Si les populations victimes sont identifiables (les descendants des esclaves...), qui est coupable ? On ne peut accuser ni la République (la traite débuta sous l'Ancien Régime), ni l'Etat. Mais c'est la Nation qui doit demander pardon, en reconnaissance d'une injustice commise.

Il est décidé que le texte de l'appel sera modifié pour des raisons de longueur et de clarté, en vue de loger sur une seule page, afin d'être discuté en secrétariat.

On propose d'intégrer à l'appel l'idée que la traite négrière est assimilable à un crime contre l'humanité, au même titre que les génocides, et qu'il appartient à la communauté internationale de le reconnaître en tant que tel.

Le lien apparaît dès lors plus prégnant entre les nécessaires réparations d'une part, et la situation actuelle de dépendance de certains groupes envers d'autres (Afrique sub-saharienne, Asie du Sud-Est, Amériques), l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, le travail des enfants. Cette idée débouche sur la nécessaire solidarité au niveau planétaire.

Certaines expressions sont appréciées : « Système d'exploitation industrielle des hommes » ; « Fragilisation des sociétés traditionnelles » ; « Néo-colonialisme ».

A l'idée de réparation correspond celle de reconnaissance des préjudices subis.

Il est proposé d'intégrer à l'appel :

- Absolution aux populations victimes et à leurs descendants ;
- Que cessent les formes contemporaines d'esclavage, tant en ce qui concerne la privation de liberté et le travail forcé, que de l'exploitation sexuelle ou mercantile des enfants et des femmes ;
- Appui véritable aux états concernés.

Mouloud Aounit propose, en conséquence de l'affirmation « L'esclavage est un crime contre l'humanité », de faire reconnaître justice à ce crime.

Denis Feuillard estime que « demande de réparation » est un bon terme. Les Antillais demandent depuis longtemps qu'il y ait reconnaissance du *crime* que fut la traite. Ils demandent aussi que cela soit inscrit dans les livres d'histoire.

Jacques Soncin : « Le terme de justice ne va pas de soi, il vaudrait mieux lui préférer celui de réparation.

Il est rappelé que le Pape lui-même a demandé pardon pour la traite, en 1992 lors

de son voyage à Saint-Domingue.

Il est rappelé une phrase de Franz Fanon (?) : « On ne peut pas passer sa vie à ce qu'on nous reconnaisse descendant d'esclave ».

Décisions :

L'appel doit être recentré, sur la base du texte, autour des trois idées suivantes :

- L'esclavage, tel qu'il a été pratiqué dans le commerce entre l'Afrique, l'Amérique et l'Europe, est un génocide ;
- C'est un crime contre l'humanité ;
- En conséquence, il doit être demandé pardon / absolution / justice.

Denis Feuillard propose de joindre au verso de l'appel, le texte du cahier de doléance de 1789 des habitants de Champagney (Hte-Saône), demandant l'abolition.

Pour le 27 avril [date non-exclusive] :

Marie-Catherine Andréani contactera Torrès, l'auteur de *Esclaves !*, afin de lui proposer une intervention dans une réunion-débat sur la Mauritanie, exemple de l'esclavage contemporain ; elle contactera des intervenants mauritaniens, en particuliers ses connaissances dans l'organisation SOS-Esclaves. Un titre possible à cette réunion-débat serait : « *L'esclavage aujourd'hui : l'exemple mauritanien* ».

Il sera demandé à Bernadette Hétier les coordonnées du Béninois qui avait fait, en octobre dernier, une conférence devant la commission immigration.

Il est proposé de contacter Philippe Boudin, du Comité contre l'esclavage moderne, en vue d'une grande campagne de presse.

Denis Feuillard propose la date du 18 juin, comme date possible pour valoriser la *Libération* des esclaves. [réactions amusées]

Mouloud Aounit propose de demander un rendez-vous avec les organisateurs de la Cité des Sciences de la Villette, afin d'intégrer nos actions dans le cadre des quatre week-end sur le sujet.

Pour les radios libres, Jacques Soncin rappelle que « tout est possible ». Ainsi on peut facilement (techniquement) imaginer une série de vingt émissions de trente minutes, consacrées à un des thèmes liés au thème central de l'esclavage, émissions qui pourraient ensuite faire l'objet d'un produit (MRAP ou non-MRAP) tel qu'un/des CD-Rom audio, des cassettes, etc.

Mouloud Aounit demande qu'une projection budgétaire rapide soit faite pour toutes ces idées [réunion-débat, émissions enregistrées, etc.]

Les actions d'une réunion-débat publique et des émissions de radio semblent s'accorder. En tout cas, elles nécessitent de contacter des intervenants spécialistes, quels que soient les thèmes sélectionnés.

Laurent Canat rappelle que son principal travail consiste, par l'intermédiaire de la fabrication d'une bibliographie, à constituer une liste de ces spécialistes, et que son travail s'accorde donc avec l'un et l'autre des projets.

Il signale toutefois que les résultats de l'encart de *Différences* sur une action de base des comités locaux, afin de servir de relais entre spécialistes/intervenants locaux (universitaires, chercheurs, écrivains, autres...), et d'augmenter la liste des intervenants possibles, s'est jusqu'à ce jour avéré pratiquement nul. Une deuxième phase de recherche devra donc utiliser des contacts directs. L'espoir à terme reste toujours de pouvoir proposer un recueil d'articles sur le thème.

Sur l'appel pour débaptiser la rue Richepance (1^{er} arrondissement de Paris)

Une explication est donnée la modification du nom futur, qui passe de rue Toussaint-Louverture à rue Louis-Delgres, ce dernier ayant été le principal résistant à l'escadre de Richepance.

Il est proposé de faire appel aux personnalités, mais de débiter le dossier par un appel *auprès des résidents de la rue Richepance*, par un dossier d'appel spécifique, déposé dans les boîtes aux lettres. Cette « fusée d'amorce » lancerait plus définitivement le dossier.

L'appel doit être rendu public au plus tard le 24 avril 1998, de manière à entrer dans la presse du 27 avril.

Les dates du 27 avril et du 27 mai (1848, abolition de l'esclavage en Guadeloupe) seront proposées pour date officielle de débaptême de la rue Richepance.